



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue lundi le troisième (3^e) jour du mois d'avril deux mille vingt-trois à 19h30, au Centre communautaire *Albert-Santerre*, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Sont présents

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1
M. André Choinière, conseiller # 2
Mme Annie Préfontaine, conseillère # 3
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5
M. Éric Rioux, conseiller #6

Sont absents

Mme Myriam Falcon, conseillère # 4

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Greffière d'assemblée : Madame Sophie Bélair Hamel

1. OUVERTURE

2. ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2023

4. CORRESPONDANCE

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

6. URBANISME

6.1 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS

7. TRÉSORERIE

7.1 COMPTES À PAYER

7.2 AUTORISATION DE DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA COLLECTE SÉLECTIVE 2022 À RECYC-QUÉBEC

8. RÈGLEMENT ET POLITIQUE

8.1 ADOPTION : DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023.03307 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

9. VOIRIE MUNICIPALE

9.1 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR LE FAUCHAGE DES ABORDS DE ROUTE

9.2 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LA VILLE DE BEDFORD POUR LE BALAYAGE DES RUES

9.3 INSTALLATION D'UN DOS D'ÂNE SUR LE CHEMIN ST-IGNACE

9.4 RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ABAT-POUSSIÈRE (2023)

9.5 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'APPEL D'OFFRES POUR LE LIGNAGE DES ROUTES PAVÉES

10. LOISIRS



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

10.1 INSTALLATION DES TOILETTES CHIMIQUES DANS LE HAMEAU DE MYSTIC ET AU CENTRE-COMMUNAUTAIRE ALBERT SANTERRE.

10.2 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE MIGUÉ ET FOURNIER ARPENTEUR-GÉOMÈTRES

10.3 ACHAT ET INSTALLATION D'UNE CLÔTURE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ALBERT SANTERRE

10.4 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE MARAICHER LE GAZON

10.5 POSTE DE PRÉPOSÉ RESPONSABLE DES INFRASTRUCTURES DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

12. AFFAIRES DIVERSES

12.1 DEMANDE D'APPUI FINANCIER LE RAIL BROME-MISSISQUOI

13. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

2. ORDRE DU JOUR

2023.04062

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 3 avril 2023 soit adopté en laissant le point *Affaires* diverses ouvert jusqu'à la fin de la présente séance.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2023

2023.04063

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de ladite séance soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance d'intérêt public.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question commence à 19h33 et se termine à 19h35.

6. URBANISME

6.1 Rapport des permis émis



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

Les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de la liste des permis émis en mars 2023.

7. TRÉSORERIE

7.1 Comptes à payer

2023.04064

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation de compétence dévolue à la direction générale, ainsi que les autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises par le conseil municipal lors des séances précédentes;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et dépenses autorisées, ainsi qu'en vertu de la délégation de compétence de la direction générale;

QUE le conseil approuve les dépenses présentées sur la liste des comptes payés ainsi que les comptes à payer et autorise leurs paiements.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

7.2 Autorisation de dépôt du rapport sur la collecte sélective 2022 à Recyc-Québec

2023.04065

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice générale à déposer le rapport sur la collecte sélective de 2022 à Recyc-Québec.

ADOPTÉE

8. RÈGLEMENT ET POLITIQUE

8.1 ADOPTION : du règlement numéro 2023.03307 concernant la démolition d'immeubles

2023.04066

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge est régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.c.A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur le patrimoine culturel a apporté des modifications à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, obligeant ainsi, par son article 148.0.2, toute municipalité à maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge souhaite encadrer la démolition d'immeubles afin de préserver le cadre bâti d'intérêt;



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné le 6 mars 2023 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 avril 2023 ;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le règlement numéro 2023.03307 sur la démolition d'immeubles

9. VOIRIE MUNICIPALE

9.1 Acceptation de l'offre de service pour le fauchage des abords de route

2023.04067

CONSIDÉRANT l'offre déposée par André Paris inc. au montant de 12 975 \$ plus taxes applicables

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil accepte l'offre de André Paris inc. ;

QUE l'offre datée du 26 mars 2023, soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

9.2 Acceptation de l'offre de service de la ville de Bedford pour le balayage des rues

2023.04068

CONSIDÉRANT l'offre déposée par Annie Demers, de la Ville de Bedford, au montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) de l'heure, pour une durée minimale de 3 heures, déposé le 21 mars 2023.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte l'offre de la ville de Bedford pour les travaux de balayage de rues au montant horaire de deux cent cinquante dollars (250 \$) par heure.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

9.3 Installation d'un dos d'âne sur le Chemin St-Ignace

2023.04069

CONSIDÉRANT le problème de vitesse sur le Chemin St-Ignace, à l'intersection du rang de l'église ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a baissé la limite de vitesse à 40 km/h au centre-ville de Saint-Ignace de Stanbridge en 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a installé un dos d'âne sur le rang de l'église sud, à l'entrée du village et que ceci a considérablement réduit la vitesse ;



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT QUE la problématique sur le chemin St-Ignace est toujours présente ;

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte l'installation de d'un dos d'âne à l'entrée du centre-ville, plus précisément sur le chemin St-Ignace, en provenance de Dunham.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

9.4 Résultat de l'appel d'offres pour l'abat-poussière (2023)

2023.04070

CONSIDÉRANT l'ouverture le 14 mars 2023 des soumissions pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière sur les routes en gravier en 2023 ;

CONSIDÉRANT que le résultat de l'ouverture de soumissions se lit comme suit :

Nom du soumissionnaire	Prix au litre	Prix taxes incluses
Les Entreprises Bourget inc.	0,4195/litre	23 906.20 \$
Multi Routes inc.	0,439/litre	25 017.44 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil accepte l'offre de Les Entreprises Bourget inc. pour transporter et épandre une solution de chlorure de calcium 35 % ou équivalent.

La présente soumission est valide jusqu'au 6 avril 2023 et représente une quantité estimative de 49 565 litres, au prix de 0.4195 \$/litre plus taxes, représentant une dépense totale de 23 906.20 \$ taxes incluses ;

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission pour l'abat-poussière de Les Entreprises Bourget inc. et tous les documents accompagnant la soumission soient considérés comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

9.5 Autorisation de procéder à l'appel d'offres pour le lignage des routes pavées

2023.04071

IL EST PROPOSÉ Annie Préfontaine
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil autorise Sophie Bélair Hamel, directrice générale, à procéder à l'envoi des documents pour l'appel d'offres sur invitation pour le lignage des routes pavées à un minimum de 2 entreprises.

ADOPTÉE

10. LOISIRS

10.1 Installation des toilettes chimiques dans le hameau de Mystic et au Centre-communautaire Albert Santerre.



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

2023.04072

CONSIDÉRANT le nombre toujours grandissant de cyclistes de passage dans le hameau de Mystic, ainsi que sur le territoire de Saint-Ignace-de-Stanbridge et le besoin d'installations sanitaires accessibles, avec lavabo;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la direction générale à procéder à la location de 3 toilettes chimiques pour la période de la mi-avril à la mi-octobre 2023.

ADOPTÉE

10.2 Acceptation de l'offre de Migué et Fournier arpenteur-géomètres

2023.04073

CONSIDÉRANT le projet de revitalisation de l'espace extérieur du Centre Communautaire Albert Santerre ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'avoir un relevé topographique du site;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte l'offre de Migué et Fournier arpenteur-géomètres, datée du 3 avril 2023, pour le relevé topographique du site, le relevé des infrastructures extérieures existantes et le relevé des bâtiments existants ou à proximité, au montant de 3 200 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

10.3 Achat et installation d'une clôture au Centre Communautaire Albert Santerre

2023.04074

CONSIDÉRANT le projet de revitalisation de l'espace extérieur du Centre Communautaire Albert Santerre ;

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir des espaces plus sécuritaires et accueillants pour les citoyens ;

CONSIDÉRANT le besoin de fermer l'entrée adjacente aux modules de jeux pour enfants et de restreindre la circulation dans cet espace ;

CONSIDÉRANT la soumission de Clôtures et Rampes DB, datée du 23 mars 2023 pour l'ajout d'une clôture entre une entrée du Centre Communautaire et l'espace de jeux pour enfants ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte l'offre de Clôtures et Rampes DB, datée du 23 mars 2023 pour l'ajout d'une clôture au montant de 1 750 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

10.4 Acceptation de l'offre de service de Maraicher le Gazon

2023.04075

CONSIDÉRANT le projet de revitalisation de l'espace extérieur du Centre Communautaire Albert Santerre ;

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir des espaces plus accueillants pour les citoyens ;



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT les besoins et demandes du comité environnement en ce qui a trait à l'aménagement paysager du Centre Communautaire Albert Santerre ;

CONSIDÉRANT les actions établies dans le plan environnementale, ainsi que le plan d'action de communauté nourricière de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge ;

CONSIDÉRANT la soumission de Maraicher le Gazon datée du 23 mars 2023 pour un plan d'aménagement extérieur durable et comestible (sketchup), avec consultation du groupe de travail en environnement, le conseil municipal et les employés municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte l'offre de Maraicher le gazon, datée du 23 mars 2023 pour un plan d'aménagement extérieur durable et comestible au montant de 1 970 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

10.5 Poste de préposé responsable des infrastructures des activités de loisirs

2023.04076

ATTENDU QUE le conseil veut pourvoir le poste saisonnier du préposé responsable des infrastructures des activités de loisirs ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil confie au comité de sélection le mandat de recruter le nouveau préposé responsable des infrastructures des activités de loisirs;

ADOPTÉE

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée par le public.

12. AFFAIRES DIVERSES

12.1 Demande d'appui financier Le Rail Brome-Missisquoi

2023.04077

CONSIDÉRANT QUE Le Rail Brome-Missisquoi est un organisme à but non lucratif ayant pour but de lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales, informer, améliorer la qualité de vie et accueillir les résidents du Pôle de Bedford et des environs.

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise aucun paiement comme appui financier pour leur implantation dans la communauté. Le conseil demande à l'organisme plus d'informations concernant les services et les retombés pour Saint-Ignace-de-Stanbridge, avant d'offrir une participation monétaire.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

13. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

2023.04078

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de l'assemblée ;

Il est 19h55.

ADOPTÉE

Dominique Martel
Mairesse

Sophie Bélair Hamel
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dominique Martel, mairesse